



Montreuil, le 23 septembre 2010

MCC/VG/PR  
SG/10-42

## LETTRE OUVERTE AUX SENATEURS

Objet : Loi NOME

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Vous allez examiner le projet de loi NOME, adopté en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale, les 27, 28 et 29 septembre prochains.

Nous souhaitons attirer votre attention sur certains aspects de ce projet. Cette loi, si elle était adoptée, aurait des conséquences lourdes sur le fonctionnement de notre pays, sur l'aménagement du territoire, sur le développement ou plutôt l'avenir de l'outil industriel, et sur l'égalité d'accès à l'électricité.

Nous ne reviendrons pas ici sur les motivations qui poussent à mettre en place, à tout prix, la concurrence sur tous les marchés et les services. De nombreux débats, tel celui qui a conduit au rejet du traité européen en 2005, sont assez édifiants à ce sujet et la réalité n'a malheureusement pas contredit - loin s'en faut - ce qui était annoncé à l'époque par celles et ceux qui refusaient de brader l'accès aux droits fondamentaux de tout citoyen au profit des marchés et des spéculateurs.

Dans ce contexte, les parlementaires ont la difficile mission de prévoir des textes qui continuent d'assurer l'accès aux droits fondamentaux de tout citoyen.

En 1946, la loi de nationalisation prévoyait l'accès à l'électricité pour tous, où qu'il soit et quel que soit son niveau social. Le tarif était conçu pour couvrir tous les frais de production, de transport, de distribution, intégrant la politique de recherche, l'ingénierie, la construction des moyens de production et des réseaux, le tout accompagné de garanties sociales importantes pour la dynamique économique et sociale des territoires.

Aujourd'hui, la loi NOME vient perturber, une fois de plus, un dispositif très dégradé par les précédentes lois qui se sont succédé depuis celle de février 2000. La loi NOME casse le tarif pour les entreprises (tarif vert et jaune) au motif, énoncé par la commissaire européenne, que cela représente un avantage concurrentiel accordé par l'Etat français aux entreprises françaises. L'AREN, soit l'accès ouvert aux concurrents (!) d'EDF à 25 % de sa production d'électricité nucléaire - et dont le tarif doit être fixé -, aura pour conséquence directe une augmentation du tarif aux particuliers de 20 % d'ici 2015 et induira un ralentissement de tous les investissements en moyens de production et de réseaux pour tout le secteur.

Vous qui êtes élu(e) de la Nation, qui avez en charge les intérêts individuels et collectifs des citoyens, pourriez-vous en conscience accepter de détruire un système qui a permis la création d'emplois, le développement des richesses, l'amélioration des compétences ?

Sans électricité, plus aucune activité n'est possible. Une électricité soumise aux lois du marché, c'est une augmentation inéluctable des tarifs, et c'est un risque de pénurie. Car nous sommes persuadés que la clause de destination n'a aucune consistance juridique : certains alternatifs ne bénéficieront de l'AREN que pour spéculer sur le marché de gros. Il y a là un risque fort de délocalisations, de pressions sur le coût du travail, et d'augmentation des prix de revient que les producteurs répercuteront sur leurs clients.

Cette loi aura, à l'évidence, un impact fort sur tous les pans de notre société. A titre d'exemple, alors que le budget « électricité » de la SNCF s'élève aujourd'hui, dans un cadre réglementé, à 186 M€ par an, quelles conséquences auraient pour les transports de notre pays une brutale flambée des prix de marché ?

Cette loi, c'est également le risque de l'arrêt des investissements pour les besoins futurs. Cela concerne à la fois les réseaux – dont vous Sénateur, en tant qu'élu(e) de proximité, connaissez l'état de dégradation - et cela concerne la construction de nouveaux moyens de production, hydro-électrique, thermique, nucléaire, et énergies renouvelables. Ce sont également les investissements nécessaires pour la sûreté des installations notamment nucléaires qui, vous le savez, présentent des risques importants qu'il convient de maîtriser. Il s'avère, d'ores et déjà, que la pression sur le coût du travail et sur le partage des risques, conséquences d'une sous-traitance tellement importante qu'elle n'est plus contrôlée, constitue un risque majeur dont la commission Roussely a bien mesuré l'enjeu. Cet exemple doit vous persuader que notre intervention ne joue ni sur l'attachement au passé, ni sur le fantasme ou l'affolement général, mais bien sur le principe de réalité.

La loi NOME, comme toutes les lois, porte en elle des incidences et des conséquences quant au fonctionnement et aux équilibres de notre société.

Alors que notre pays souffre d'une crise économique grave issue de la crise financière internationale, il subit aussi fortement chômage et manque de perspectives. Déjà, beaucoup d'entreprises croulent sous les charges faute de débouchés ; déjà, beaucoup de familles sont en situation de grande précarité énergétique. Depuis longtemps, dans certains quartiers, la « voiture bleue » symbolise davantage la coupure pour impayé que le service public. Vous ne devez pas accepter que la situation de nos concitoyens empire en les privant d'un système qui permet l'accès à une électricité fiable et pas chère, qu'ils ont au surplus financé par le règlement de leurs factures antérieures. Cela ne relève pas de l'idéologie mais de la responsabilité.

Les citoyens de notre pays attendent de leurs élus qu'ils évaluent la mesure précise de ces enjeux et prennent le parti de l'intérêt général. Ils ne comprendraient pas, au moment où toutes les promesses présidentielles sont remises en cause, que vous fassiez le choix de brader un service public apprécié par 80 % des Français.

Pour leur part, les électriciens et gaziers subissent déjà les conséquences des lois de 2000 et de 2004. Beaucoup ont perdu leurs repères sur les missions de service public que l'Etat leur demande toujours d'assumer et ce, dans des conditions de plus en plus difficiles. Ils ont perdu leur fierté professionnelle et le sens du travail, ce qui implique une perte d'efficacité du service public. Ils savent que les usagers n'ont rien à espérer de cette nouvelle loi, qui vise à transformer un outil industriel en outil de performance financière, au service d'intérêts particuliers et à court terme.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, nous en appelons à votre esprit républicain, citoyen et responsable. Ne votez pas cette loi : elle est injuste car elle détruit l'égalité d'accès à l'électricité et l'égalité entre les territoires. Elle privera la France des moyens financiers nécessaires au développement de nouvelles technologies, plus performantes, plus sûres et encore plus respectueuses de notre environnement. La modernité n'est pas de détruire mais de se tourner vers un monde meilleur.

C'est ce à quoi vous appelle, au nom des électriciens et gaziers, la Fédération Nationale des Mines et de l'Energie CGT.

Nous vous prions de croire, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de notre haute considération.

La Secrétaire Générale de la FNME-CGT,  
Virginie GENSEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Virginie GENSEL', written over the typed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.